

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LEGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>rs</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de  
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,  
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 5 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.  
3 — 52 — — — Express.  
3 — 27 — — — matin, Poste.  
9 — 04 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Mixte.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'ouverture de la session du conseil de l'empire d'Autriche a eu lieu le 1<sup>er</sup> mai à Vienne avec une grande solennité. L'empereur a prononcé, devant les deux chambres réunies et au milieu des plus vives acclamations, le discours suivant, dont le texte nous est parvenu par une dépêche de l'Agence Havas :

« Je suis fermement convaincu que des institutions libres et l'égalité de toutes les nationalités seront salutaires à l'ensemble de la monarchie. La confirmation du droit d'Etat s'appuie sur la base d'une autonomie des provinces, compatible avec l'unité et l'autorité de l'empire.

« L'application des formes constitutionnelles est sanctionnée. Les diètes provinciales sont un fait accompli qui, successivement, parviendra à obtenir une confirmation toujours croissante, par les assemblées qui se renouvelleront régulièrement ; les diètes provinciales voteront des lois répondant aux besoins et aux exigences des peuples. Leur ajournement est motivé par cette nécessité que le conseil de l'empire s'occupe de ses diverses tâches, qui ne resteront pas sans solution du reste, malgré la diversité des politiques nationales et ecclésiastiques, si une équité réciproque, un esprit de conciliation et de tolérance règnent dans les esprits.

« Où chaque nationalité est protégée, nulle ne se verra refuser son développement, et toutes ensemble elles constitueront une puissance imposante, qui, satisfaite à l'intérieur, parce que son contentement est basé sur la liberté, ne doit inspirer aucune crainte à l'extérieur, parce qu'elle évite, selon sa nature, toute agression.

« Dans la confiance de la légitimité de cet état de choses et de l'intelligence des peuples, on doit s'attendre à ce que la question de la représentation de la Hongrie, de la Croatie, de l'Esclavonie et de la Transylvanie, dans le conseil de l'empire, recevra bientôt une solution favorable, et qu'alors la représentation de la monarchie sera complète.

« Espérons que nous pourrions nous réjouir tran-

quillement des bénéfices de la paix. L'Europe comprend qu'elle en a besoin, et la généralité de ce sentiment impose aux puissances le devoir de l'exposer à aucun danger ce bien si précieux. L'Autriche reconnaît la solidarité de ce devoir, et elle est persuadée qu'il sera aussi reconnu par d'autres puissances, d'autant plus que les efforts doivent aboutir à la fondation d'une nouvelle ère de prospérité.

« Les premiers travaux à l'ordre du jour sont : le rétablissement de l'équilibre du budget, au moyen de l'introduction de l'autonomie provinciale, départementale et communale, et par la diminution du budget militaire, l'arrangement des rapports entre l'Etat et la Banque nationale, des modifications dans les impôts et d'autres lois importantes.

« Notre tâche est de faire sortir l'Autriche de la crise actuelle ; il faut qu'elle soit remplie, même au prix des sacrifices les plus grands. Les représentants de l'empire prêteront leur concours avec cette fidélité si souvent éprouvée par les différents peuples, au milieu des circonstances les plus difficiles. Ils ont déclaré dans leurs adresses qu'il faut conserver les conditions de l'union de tous les pays de l'empire. C'est mon devoir souverain de protéger la constitution donnée par la patente du 26 février, servant de base à la monarchie unitaire et individuelle, et de repousser chaque attaque dirigée contre elle.

Ce discours, ajoute la dépêche, a été souvent interrompu par des acclamations pleines d'enthousiasme. Le chancelier de la Hongrie, M. Vay, assistait à la séance et se trouvait parmi les ministres.

Voici, d'après la Gazette du Danube, les paroles prononcées par le président de la haute chambre, à la séance d'ouverture :

« S. M. l'empereur ayant daigné me nommer président de cette chambre, j'accepte ces fonctions et prends la présidence. Je salue la haute assemblée et me permets de m'arrêter un moment sur la haute importance de ce jour pour l'histoire de l'Autriche.

« Si dans des siècles passés, plus d'un des aïeux des personnes réunies ici aujourd'hui à l'appel de

son souverain a rempli le devoir de délibérer sur les intérêts du pays, jamais néanmoins tant de royaumes, de pays et de territoires, n'ont envoyé ensemble leurs représentants pour l'accomplissement de ce but.

« La particularité caractéristique de cette assemblée est que les hommes les plus éminents de la monarchie autrichienne par leur naissance, leur mérite et leur position, se réunissent pour agir en commun dans le sens du diplôme du 20 octobre et de la loi fondamentale du 26 février.

« Leur tâche sera d'abord de prêter au souverain l'appui de leurs résolutions fondées sur une délibération bien réfléchie, et ensuite de défendre partout ce qui aura été fait avec leur participation par le poids de leur considération, la force de leur conviction et l'efficacité de leur sagesse éclairée.

« Les intentions bienveillantes de S. M., qui répondent aux besoins et à la situation spéciale de l'époque, sont dessinées dans la constitution en traits de détails ; notre affaire à nous est de nous pénétrer du même esprit qui a animé S. M., et de présenter, d'accord avec l'autre chambre, des projets de loi qui rendent témoignage de nos sentiments généreux, de notre amour de la patrie et de notre fidélité inébranlable à notre souverain.

Le président ajoute ensuite quelques mots sur la manière dont il a l'intention de diriger les débats. Il exprime l'espoir que l'assemblée saura remplir avec succès la mission qui lui est confiée. Il termine par ces mots : « Je crois répondre aux sentiments qui vous animent tous en portant un triple vœu au magnanime auteur de la constitution qui nous a réunis ici. »

L'assemblée crie trois fois avec enthousiasme : Vive l'empereur !

Une dépêche de Vienne, de mardi au soir, annonce que la ville est illuminée d'une manière splendide. Cette illumination est toute spontanée.

L'empereur parcourt les rues en voiture au milieu des acclamations enthousiastes de la foule.

FEUILLETON

LA FAMILLE DU FORÇAT (1)

(Suite.)

Pauvres petits êtres, que deviendront-ils si leur mère se laissait dominer par un lâche désespoir ?

Il n'en sera pas ainsi, Julia est forte lorsqu'il s'agit du devoir sacré que Dieu lui impose.

Elle s'étonne d'avoir tant souffert tout-à-l'heure et songe à l'auteur misérable de toutes ses douleurs.

Hélas, son cœur frissonne en pensant à lui.

A cette heure, que fait-il ? Oh ! comme il doit souffrir ; sans doute il est encore plus malheureux qu'elle. De nouveau ces sombres pensées torturent l'âme de Julia. Enfant, dit-elle en joignant dans les siennes les petites mains d'Aimée, enfant prie pour ton père. Aimée s'agenouilla et leva vers le ciel son regard azuré. Il y avait tant de calme, tant de candeur dans ce regard d'enfant que Julia se prit à sourire.

Le Seigneur ne résiste pas à ce pur encens, que lui présentent ses anges, une larme et une prière d'enfant.

Emma, sortant enfin du long sommeil causé par les fatigues de la veille, appela sa mère de sa douce voix. Julia s'approcha et se pencha souriant et presque heureuse vers le bel ange qui lui tendait ses petits bras. Avez-vous vu jamais, avez-vous admiré le réveil de

l'enfant ? Le teint reposé est si frais qu'on dirait un bouton de rose nouvellement éclos ; ses yeux sont si limpides qu'ils semblent refléter les cieux ; la bouche, écarlate vermeille, sourit en prononçant le nom chéri de mère ; et ces boucles blondes, longs écheveaux de soie déroulés sur les blanches épaules, comme un long voile d'or.

Emma était ainsi en s'éveillant, et Julia, folle de tendresse, la couvrait de ses baisers.

Enfants, savez-vous apprécier la douceur des caresses de vos mères ? Soyez sages, toujours, afin de n'en être jamais privées.

M<sup>me</sup> Borneuil, après avoir habillé sa fille, songea à se présenter devant le curé. Elle prit entre ses bras le petit Henri et descendit, le cœur plein d'émotion, au rez-de-chaussée où se trouvait l'appartement du pasteur.

Celui-ci était encore sur le perron de sa maison et jouait avec son chien qui se roulait humble et caressant à ses pieds. Le vent lançait jusqu'à lui des flocons de neige glacée. Il était beau ce vieillard, si calme, si imposant au milieu de cette tempête. On eut dit le génie de l'hiver.

Julia s'approcha de lui à pas lents.

— Monsieur Dubois, dit-elle.

Le vieillard se retourna vers elle et lui sourit avec douceur.

— Monsieur, dit la jeune femme, j'ai reçu hier l'hospitalité en votre nom et dans votre demeure ; avant de prendre congé de vous, je veux vous dire toute la reconnaissance dont mon cœur est rempli ou plutôt je veux vous présenter mes enfants qui mieux que moi sauront

vous remercier de votre bonté. Et ce disant, elle fit avancer ses deux filles vers le vieillard.

Aimée et Emma se tenant par la main s'approchèrent du bon prêtre. Il se pencha vers elles et passa une main caressante sur leurs têtes blondes.

— Deux beaux anges que Dieu vous a donnés, Madame, dit-il en regardant Julia.

— Ne voulez-vous pas m'embrasser ? dit la petite Aimée, en se levant sur la pointe de ses pieds d'enfant pour passer avec une familiarité charmante ses bras autour du cou du bon pasteur. Maman dit qu'il faut vous remercier ; moi c'est ainsi que je remercie, je veux vous aimer de toute la force de mon cœur.

Le prêtre parut touché de l'offre de cette amitié enfantine. Et ta sœur, dit-il en soulevant dans ses bras débiles la petite Emma toute troublée, et ta sœur m'aimera-t-elle aussi ? Et il mit sur le front des deux petites filles un paternel baiser. Et ce bel enfant, dit-il en regardant Henri, qui jouait sur le sein de sa mère, est-il aussi le vôtre ?

Julia répondit affirmativement.

— Ils sont beaux vos enfants, ma fille, dit-il avec un sourire plein de mansuétude. Je prie Dieu qu'il les bénisse et leur donne le bonheur.

Et il étendit gravement les mains au-dessus des deux têtes aux chevelures dorées.

Les larmes montèrent aux yeux de Julia. Hélas ! tant de fois le saint vieillard lui avait ainsi imposé les mains en formulant le même souhait.

(1) Reproduction interdite.



On mande d'Agram, mercredi :

Dans la séance de la Diète d'aujourd'hui, les magnats présents ont déclaré qu'ils n'obéiraient pas à l'invitation qui leur a été faite de siéger dans la diète de Hongrie tant que les rapports de la Croatie avec la Hongrie ne seraient pas réglés. — Havas.

Les dernières nouvelles arrivées de Pesth ne permettent guère de compter sur un compromis entre le gouvernement central et le comité des Magyars constitutionnels, dont l'influence préside à toutes les résolutions qui intéressent la Hongrie.

L'empereur, en présence d'une obstination systématique qu'aucune concession ne peut fléchir, paraît résolu à faire respecter son autorité par tous les moyens légaux d'abord, et puis, si c'est nécessaire, par la force.

Des instructions très-précises viennent d'être transmises, nous écrit-on de Vienne, aux généraux commandant les divers corps placés en Hongrie, pour se tenir prêts à réprimer tout mouvement insurrectionnel et à prêter main-forte aux administrateurs chargés de la perception des impôts.

D'après nos renseignements, la situation actuelle de la Hongrie ne peut pas durer plus longtemps, et l'on serait à la veille d'un dénouement devenu d'autant plus nécessaire, que chaque jour d'incertitude ajoute aux difficultés du gouvernement autrichien pour faire fonctionner les rouages de la nouvelle constitution. (Le Pays.)

Le Journal de Saint-Petersbourg dit, dans un article de fond, que, dans la guerre d'Italie, le succès d'un soldat heureux a été un exemple contagieux pour la Hongrie. Les déclamations de la presse étrangère sur la politique de nationalités ont exercé une grande influence en Pologne.

Le gouvernement peut compter sur les populations rurales. — Havas.

Des nouvelles de Beyrouth du 22 annoncent que le général de Beaufort est parti avec une colonne de 500 hommes pour parcourir le Midi de la province. Cinq vapeurs turcs, chargés de troupes, arrivaient de Constantinople. Dans une adresse imprimée et signée, tous les résidents européens demandent aux puissances le règlement des indemnités dues aux victimes et des mesures énergiques pour garantir leur sécurité.

L'arsenal de Corfon a ravitaillé les bâtiments turcs de la division envoyée de Constantinople à Beyrouth. Cette division est forte de sept bataillons et de deux régiments de cavalerie; elle a cinquante pièces d'artillerie.

Une brigade complète a été embarquée pour la Syrie. Fuad pacha aura 35,000 hommes pour maintenir la tranquillité.

Constantinople, 24. — On a concentré les troupes turques à Yeni-Bazar, contre le Montenegro et la Serbie. Omer pacha se dispose à partir aussitôt qu'il aura réuni l'argent nécessaire. L'escadre anglaise et l'escadre turque ont l'ordre d'agir de concert.

Omer pacha est porteur d'une proclamation rassurante pour les populations. Cette proclamation a

été communiquée aux représentants des grandes puissances. Omer pacha agira énergiquement contre les Monténégrins. De nouvelles troupes sont parties par l'Adriatique sur des bâtiments à vapeur pour renforcer l'armée d'opération.

Une dépêche de Paris, datée de trois heures, communiquée à notre Bourse, annonce que la Banque de France vient au secours de plusieurs maisons grecques ayant laissé leurs billets en souffrance. Cette nouvelle a produit une grande satisfaction; les craintes disparaissent. — Havas.

Le gouverneur des îles Ioniennes a fait mettre en jugement toutes les personnes arrêtées dans les derniers événements qui ont troublé Corfon et les principales villes de ces possessions anglaises.

Les nouvelles de Washington, en date du 20 avril, indiquent un sérieux état de fermentation. A Baltimore, un régiment de Massachussets a été attaqué par la foule et le sang a été répandu. La loi martiale a été proclamée. La Virginie a quitté l'Union. Tous les Etats à esclaves arment.

M. Lincoln a publié une proclamation déclarant le blocus de tous les ports des Etats scissionnaires. La Virginie a fermé le port de Norfolk en coulant des bateaux; l'emprunt du Sud est complètement placé.

A la Vera-Cruz, les ministres étrangers ont tour à tour reconnu le gouvernement libéral de Juarez, et le ministre de France a présenté ses lettres de créance. La misère est à son comble à Mexico. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* annonce, en ces termes, dans son bulletin, l'heureuse issue des conférences relatives au traité franco-belge :

« Les plénipotentiaires de S. M. l'Empereur des Français et de S. M. le roi des Belges ont signé, à l'hôtel des affaires étrangères :

- » 1<sup>o</sup> Un traité de commerce;
- » 2<sup>o</sup> Une convention de navigation;
- » 3<sup>o</sup> Une convention pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle;
- » 4<sup>o</sup> Un acte additionnel de la convention postale du 3 décembre 1857. »

— Les employés de la douane de la direction de Besançon viennent de faire un coup magnifique et qui fait honneur à nos douaniers. Un simple receveur et son subordonné ont mis la main sur une voiture chargée de bûches trouées, desquelles on a retiré 180 châles de l'Inde, carrés, de 2 mètres 80 centimètres de côté. On évalue la prise à plus de 100,000 francs. C'était pour ne pas payer une vingtaine de mille francs de droits d'entrée que ce coup de fraude avait été tenté. La vente de ces 180 châles aura lieu dans quelques jours à la douane.

— S. A. I. le prince Napoléon est arrivé mercredi à Genève. Son Altesse a visité les travaux exécutés dans le domaine qu'il possède aux environs du lac de Genève.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

M. Rohde, professeur de géologie de Paris, vient d'arriver à Saumur, où il se propose de donner quelques séances géologiques. Son cours doit s'ouvrir sous peu; il aura lieu dans la grande salle de la mairie. Personne, nous en sommes convaincus, ne voudra manquer une si belle occasion de s'instruire, d'apprendre les diverses phases que notre globe a traversées, et de suivre les cataclysmes qui l'ont bouleversé à différentes époques.

Pour rendre tous ces changements plus sensibles et leur étude plus attrayante, M. Rohde les représente en autant de tableaux, sur une vaste toile transparente, avec projection d'une lanterne magique. Il accompagne ces tableaux d'explications orales du plus haut intérêt, qui partout ont attiré ces divertissements scientifiques une belle et brillante société.

Saumur, 3 mai 1861.

Monsieur le rédacteur,

L'article, ayant pour titre : *les chemins de fer dans le Saumurois*, inséré hier jeudi dans votre estimable journal, et qui semble avoir été provoqué par la lettre d'un abonné, reproduit dans l'*Echo Saumurois* du 4 avril dernier, laisse subsister entièrement les motifs de préférence présentés en faveur du chemin de fer de Saumur aux Sables.

Néanmoins, Monsieur le rédacteur, permettez-moi de répondre en peu de mots à votre honorable correspondant parisien.

Bien que le port de Nantes soit relié tout naturellement au port de Bordeaux, par l'Océan même, je n'ai point prétendu que le projet d'un chemin de fer de Nantes à Napoléon-Vendée devait être abandonné, j'ai seulement réclamé la priorité pour la ligne de Saumur aux Sables.

M. Sanzay-Julien est bien exigeant, il aurait voulu trouver dans la lettre accueillie par votre journal, des chiffres certains, de nombreux renseignements qui ne peuvent être résumés, de son propre aveu, qu'à l'aide « d'études spéciales » encore à faire.

Je reconnais que produire par anticipation ces données, attendues des études, ce serait un tour de force assez joli; mais, je l'avoue en toute humilité, je n'ai pas le courage de le tenter.

Ce n'est pas tout, le spirituel auteur de l'article en question ajoute « qu'il fallait lui dire si le gouvernement serait, ou non, obligé d'accorder une subvention, et dans le cas affirmatif, faire connaître le chiffre de la subvention. »

Il m'est tout-à-fait impossible de satisfaire une pareille curiosité; je ne suis point initié aux secrets du gouvernement, et si je ne craignais de commettre une indiscretion, je ferais appel, pour obtenir ces précieux renseignements, à l'obligeance de votre correspondant parisien, mieux placé que les Saumurois pour être informé des résolutions de MM. les ministres des finances et des travaux publics.

L'auteur de la lettre du 22 avril est-il bien fondé à critiquer, dans des termes qui ne sont pas toujours d'une parfaite urbanité, quelques passages de ma lettre du 31 mars? Vos lecteurs apprécieront.

— Puisse votre prière être exaucée, murmura-t-elle d'une voix tremblante. Ils ont besoin de la bénédiction du ciel et du secours des hommes.

Elle prononça ces mots avec une indéfinissable expression. L'inflexion de son doux organe frappa l'oreille du vieillard. Il se rapprocha d'elle en murmurant :

— Cette voix m'a été chère autrefois... je la connais.

— Oh! mon père! fit Julia.

A ces mots : mon père, il sembla au vieillard qu'un voile épais s'enlevait subitement de ses yeux obscurcis.

Il s'écria : Julia!... Et la regardant avec anxiété :

— Ma fille, murmura-t-il, toi ici et en cet état! mais quel malheur est donc venu fondre sur toi?

— Rentrons, mon vénérable ami, murmura la jeune femme avec douleur, j'ai à vous faire une terrible confidence.

M. Dubois introduisit Julia dans son cabinet et, laissant jouer au salon ses deux petites filles qui déjà ne se souvenaient plus de leurs chagrins passés.

Que l'enfance est belle, qu'elle est heureuse; il suffit d'une caresse, d'un regard affectueux pour lui faire oublier la douleur.

L'enfant sourit même avant que ses larmes, perles brillantes sur le velouté de sa peau, soient complètement essuyées.

#### CHAPITRE VIII. — LE BON PRÊTRE.

Le cabinet dans lequel M. Dubois introduisit M<sup>me</sup> Dormeuil, était meublé avec une sévérité toute monastique. Une bibliothèque, un petit bureau et quelques chaises en

composaient tout l'ameublement. Un grand crucifix, placé au-dessus du bureau, achevait de donner à ce lieu un aspect plein de tristesse et de recueillement.

Bien des fois Julia était venue dans ce cabinet solitaire jouer sur les genoux du bon vieillard et lui raconter ses peines et souvent ses joies enfantines. Rien n'y était changé, rien, sinon son cœur rempli de larmes.

M<sup>me</sup> Dormeuil prit la chaise que lui présentait le prêtre, et, appuyant son front pâle et humilié sur sa main, elle commença l'histoire de ses longues douleurs.

Plus d'une fois son vieil ami essuya une larme en écoutant ce fatal récit, plus d'une fois il sentit se fendre son cœur en songeant à la fragilité humaine et aux peines cruelles de ce triste monde.

Lorsque Julia eut terminé, lorsque, pâle et tremblante au souvenir des scènes douloureuses qu'elle sortait d'évoquer, elle leva sur le vieillard ses yeux chargés de larmes, celui-ci, comprenant ce qui se passait dans ce cœur brisé, prit dans ses mains les mains de la jeune femme et, par un geste sublime, lui montrant le crucifix appendu à la muraille noircie :

— Ma fille, dit-il, il n'est point de paroles pour calmer une affliction semblable; il n'est point de baume qu'on puisse jeter sur cette plaie trop vive encore. Ayez du courage, la main de Dieu vous frappe, courbez votre front sous le joug du Seigneur et ne murmurez pas.

Votre conscience est pure; toujours vous avez marché dans le sentier du devoir; aujourd'hui, Julia, ma fille, n'allez pas faillir, n'allez pas oublier que vous êtes mère,

Dieu vous punirait!!! Relevez votre front humilié, noble femme; pourquoi rongir d'une honte qui ne peut vous atteindre. Vous avez été l'ange gardien de celui qui aujourd'hui expie, en gémissant, la faute qu'il a commise par trop de facilité. Prier Dieu pour lui, est désormais votre consolation. Parlez à Dieu, ma fille, vous vous sentirez soulagée.

Oh! que ne puis-je vous montrer la place qui vous est réservée là-haut!... Là-haut, Julia, auprès de votre mère qui à cet instant pleure sur votre douleur au pied du Très-Haut.

Pour tous, ma fille, la vie n'est qu'un sentier semé d'épines que nul ne peut éviter. Ce n'est pas ici-bas qu'il nous faut chercher le bonheur. Nous ne naissons que pour souffrir et mourir, vous le savez comme moi.

Ne vous désolerez pas, souvenez-vous que celui qui souffre le plus en ce monde, que celui qui est patient et résigné est pur et saint aux yeux de Dieu! Oh! qu'elle est belle, Julia, la récompense qui nous attend; dites-moi, ma fille, ma chère fille, ne voulez-vous pas la mériter?

M<sup>me</sup> Dormeuil releva son front incliné.

— Je suis résignée, Monsieur, dit-elle.

Puis tout-à-coup fondant en larmes.

— Mais je songe à mes pauvres enfants.

— Calmez-vous, ma fille; dites-moi vos projets d'avenir, je vous aiderai de ma bourse, s'il est possible, et toujours de mes conseils.

(La suite au prochain numéro.)



En omettant, suivant le reproche que m'en fait M. Sanzay, d'énumérer les avantages attachés à la ligne de Tours aux Sables, je lui ai fourni une belle occasion de compléter cette lacune, d'indiquer le tracé de la voie ferrée dont il se fait le zélé défenseur, et de tirer, comme il le dit, « une conclusion éloquente en faveur de l'une ou de l'autre ligne. »

M. Sanzay a trouvé plus facile d'é luder la question et de se borner à citer les noms de quelques villes devant être desservies par la ligne de Tours aux Sables, indications qui, sérieusement ne peuvent être prises comme points jalonnés de ce rail-way.

En effet, si la voie ferrée partant de Tours se dirigeait sur Chinon, Loudon, Thouars, Châtillon, Chantonnay et Napoléon-Vendée, elle décrirait des lignes en zig-zag peu sympathiques aux compagnies de chemins de fer, qui recherchent surtout les lignes droites et qui ont d'excellentes raisons pour cela, chaque kilomètre de rail-way occasionnant, en moyenne, une dépense de premier établissement de deux à trois cents mille francs.

Parviendra-t-on à décider la Compagnie d'Orléans à créer une seconde ligne latérale à la Loire, de Tours à Chinon, ville placée à quarante minutes de la station du Port-Boulet, chemin de fer actuel de Tours à Nantes? on ne doit guère s'attendre à un tel succès qui aurait pour résultat de grouper, sur une largeur de quelques kilomètres, deux lignes parallèles de chemins de fer, deux routes longeant les deux rives de la Loire et une rivière navigable.

Il se peut que la patrie de François Rabelais possède des fabriques de toiles et de lainages, sources de prospérité dont l'existence aura été révélée, pour la première fois, par votre journal, à bon nombre d'habitants de Chinon.

Il n'est pas impossible non plus que le Loudunois, considéré jusqu'ici comme un pays exclusivement agricole, s'occupe néanmoins de l'industrie des chanvres, des dentelles, de la cire et peut-être du miel. Je ne conteste pas ces points de détail; mais en admettant même que le commerce tirât de Loudon le miel et la cire, les capitaux employés à la construction du chemin de fer dont il s'agit trouveraient-ils, dans les produits futurs de l'exploitation, cette large rémunération dont parle votre honorable correspondant? cela est douteux.

Quoiqu'il en soit, sans entendre critiquer systématiquement la ligne de Tours à Napoléon-Vendée dont le tracé, du reste, est mal déterminé, je persiste à réclamer les études préliminaires de la ligne de Saumur aux Sables.

Recevez, etc. UN ABONNÉ.

Les courses de Poitiers auront lieu les 17 et 19 de ce mois. Les prix offerts aux vainqueurs sont les suivants :

Pour le premier jour : Prix des Haras, 1 000 fr. — Grand prix de la ville, 3,500 fr. — Prix de l'Empereur, 3,000 fr. — Prix de circonscription 800 fr. — Handicap, 2,500 fr. — Courses de haies (gentlemen riders), 300 fr.

Pour le deuxième jour : Prime de dressage, 400 fr. — Prix du conseil général, 600 fr. — Prix de la pelouse, 1,500 fr. — Poule d'essai, 2,000 fr. — Prix d'arrondissement, 2,000 fr. — Course de haies, 1,000 fr.

Les courses de Limoges auront lieu le lundi 20 et le jeudi 23 mai. Voici les prix indiqués au programme :

Pour le premier jour : Prix spécial, 1,500 fr. — Prix des pavillons, 2,000 fr. — Prix de Saint-Loup (handicap), 1,500 fr. — Prix de Diane, de l'Ouest et du Midi, 3,500 fr.

Pour le deuxième jour : Prix du conseil général, 1,500 fr. — Prix principal, 2,500 fr. — Prix du Printemps, de l'Ouest et du Midi, 6,000 fr. — Prix à réclamer, 1,500 fr. — Prix de consolation, 500 fr.

#### ÉDUCATION AGRICOLE.

Nous lisons dans l'*Industriel français*, journal qui se publie à Lyon, sous la direction de M. A. Pezzani, avocat à la Cour impériale, lauréat de l'Institut :

« Nous avons dit aux précédents numéros combien il importait à notre pays de favoriser l'agriculture, et de créer des agriculteurs parmi les enfants pauvres et que la charité recueille; nous avons préconisé à cet effet les providences agricoles de Saint-Isidore organisées dans ce but. C'est très-bien pour les orphelins et les malheureux de qui ces établissements feront de bons laboureurs, des vigneron, des valets de ferme; mais pour ceux à qui la position de leurs parents et une certaine aisance permettent de fréquenter les écoles laïques ou ecclésiastiques, n'y a-t-il rien à faire afin de les porter vers l'agriculture et de leur inspirer de bonne heure le goût du travail des champs. Nous croyons à l'in-

fluence salutaire des mesures proposées par M. Victor Châtel dans la séance du 22 mars 1861 de la Société d'acclimatation de Paris. Nous allons en donner un court résumé que nous soumettons aux hommes compétents. Voici ce qu'il voudrait voir établir :

» 1<sup>o</sup> Enseignement élémentaire de l'agriculture pratique, de l'horticulture utile et de l'arboriculture dans toutes les écoles rurales, et même, mais dans certaines limites, dans les collèges et dans les séminaires, comme aussi dans les écoles et pensions de jeunes filles, pour ce qui concerne l'horticulture domestique, les soins d'un ménage agricole, de la basse-cour et des bestiaux;

» 2<sup>o</sup> Adjonction à l'école d'un petit terrain destiné à devenir le jardin communal des plantes utiles, le jardin d'essais et d'expériences de culture sous la direction de l'instituteur et avec l'aide de ses élèves;

» 3<sup>o</sup> Rédaction pour ces écoles de manuels d'agriculture appropriés à chacune des cinq grandes zones agricoles de la France;

» 4<sup>o</sup> Création dans chaque école d'une bibliothèque, composée surtout de livres pratiques d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture, des connaissances utiles, d'hygiène et de morale, livres devant servir en même temps à l'instruction de l'instituteur, de ses élèves et des habitants de la commune, auxquels ils pourraient être prêtés;

» 5<sup>o</sup> Organisation, avec le concours du maire, du curé, de l'instituteur, des principaux propriétaires et cultivateurs, de comices communaux, ayant surtout pour but la propagation des livres, des graines et des arbres fruitiers les plus utiles aux cultivateurs et aux ouvriers ruraux.

» 6<sup>o</sup> Organisation de conférences communales, non-seulement d'agriculture et d'horticulture, ayant principalement pour objet les travaux et les cultures du moment, mais aussi de conférences d'arboriculture, si utiles surtout dans l'intérêt de l'avenir de nos bois de marine et de construction;

» 7<sup>o</sup> Institution d'expositions communales des produits ruraux de l'agriculture et de l'horticulture, avec concours spéciaux entre les instituteurs, expositions triennales ou quinquennales, destinées à généraliser dans les campagnes les fêtes de l'agriculture;

» 8<sup>o</sup> Organisation de concours théoriques entre les élèves des écoles rurales.

» Nous nous associons de grand cœur aux intentions de M. Victor Châtel, et nous appelons sur ses propositions l'attention de tous. — A Pezzani. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de Saumur, du 1<sup>er</sup> mai 1861, le prix du kilogramme de viande, première qualité, est fixé comme suit :

Bœuf ou vache	1 fr. 25 c.
Veau	1 20
Mouton	1 50

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 3 mai. — Demain le comte de Trani doit, dit-on, arriver à Marseille, se rendant en Bavière. Le roi de Naples a quitté Rome pour aller habiter la villa Albano. Le *Journal de Rome* dément les bruits répandus au sujet de prétendues propositions conciliantes du Piémont, et il ajoute qu'il est par trop rare que les spoliateurs veuillent restituer. Une pétition circule dans Rome pour demander l'éloignement des troupes françaises.

On mande de Naples à la date du 30 avril que 3,000 Piémontais de renfort sont arrivés de Gènes. Les opérations continuent dans la Basilicate. Le jury est installé. Une forte condamnation a été prononcée contre la *Pietra infernale* pour attaque contre la religion.

Vienne, 3 mai. — On mande de Belgrade, à la date du 1<sup>er</sup> mai, que la Serbie continue d'être dans de bons rapports avec la cour suzeraine.

Londres, le 2 mai 1861. — Dans la chambre des communes, lord John Russell répondant à M. Ewart, dit que des bâtiments anglais ont été envoyés en Amérique pour protéger les intérêts de la Grande-Bretagne.

Il n'y a point eu de troubles dans les îles Ioniennes. — Havas.

#### Avis aux propriétaires de chevaux

Plus de feu : 40 ans de succès !

Le liniment Roger-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries ré-

centes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, mollettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, M. Menière, ph.; à Cholet, M. Bontems, ph.

#### AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS.

Ouvre des COMPTES COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

#### BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les capitaux s'enhardissent, les espérances se fortifient, chaque progrès de la rente détermine de nouveaux acheteurs à se présenter, et ébranle le déconvent dans ses résistances obstinées. Quand des éléments si divers concourent simultanément à encourager la confiance, on commence à voir dans la hausse autre chose qu'un simple mouvement de spéculation. Aujourd'hui elle a en outre cette fortune de surgir un mois avant le coupon de juin, et cette considération seule, dans des circonstances moins favorables, entraîne souvent une notable amélioration du prix de la rente.

Les vendeurs ont énergiquement lutté pendant les premiers jours de la semaine pour ramener le 3 0/0 à 68 fr. Aidés d'abord par les réalisations qui ont suivi le cours de 68-50, ils sont parvenus à faire retomber la rente à 68-30, mais elle a pris alors un élan plus rapide et plus irrésistible. La semaine a fermé dans les plus hauts prix.

Jusqu'où ira la rente? Voilà la question que tout le monde se pose déjà à laquelle nous n'essaierons pas de répondre. Nos espérances ne sont pas exagérées, et nous n'oublions pas que si la situation politique s'est favorablement modifiée, il y a encore des points menaçants à l'horizon.

Les autres valeurs n'ont pas égalé à beaucoup près la rente dans l'élasticité de ses mouvements. Les chemins de fer ont progressé, mais dans une mesure plus modeste; ils sont soutenus par les bulletins excellents de leurs recettes; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que la prospérité de leurs exploitations est démontrée; depuis longtemps les acheteurs suivent avec intérêt cet accroissement constant de revenu, et les actions des chemins, de plus en plus rares, ont vu leur fermeté à peine ébranlée pendant la période de baisse des fonds publics.

Un grand nombre d'assemblées générales ont eu lieu pendant les derniers jours du mois d'avril. Parmi les plus intéressantes nous citerons celle des actionnaires de la Compagnie immobilière qui a été appelée à constater une situation extrêmement prospère. Le dividende de 1860 a été fixé à 10 fr. par action, dont seront déduits les 2 fr. 50 distribués en janvier, et l'on a décidé que le premier à-compte serait dorénavant de 5 0/0 au lieu de 2 1/2 p. 0/0. Enfin, on a résolu d'émettre des obligations en nombre suffisant pour réaliser un capital de 40 millions. Les résultats satisfaisants du dernier exercice ressortent clairement du remarquable rapport qui a été lu à l'assemblée.

La souscription aux obligations émises par la Société générale franco-serbe a obtenu un entier succès. Les capitaux ont apprécié l'intérêt élevé qui s'attache à cette affaire, laquelle, d'ailleurs, envisagée sous son aspect exclusivement financier, légitime les plus belles espérances, et offre des garanties de premier ordre.

Les pays qui bordent le Danube sont doués de ressources immenses, d'un sol riche et fécond, appelé à donner, sous l'impulsion d'une exploitation intelligente, de magnifiques résultats. On jugera de la situation exceptionnelle que la libéralité du gouvernement serbe a créée à la Société franco-serbe, par ce fait seul que les houillères de Dobra, dont elle est concessionnaire, lui permettent d'alimenter ses bateaux avec son propre charbon qui lui revient à 5 fr. la tonne. — E. DUTIL.

#### BOURSE DU 2 MAI.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 05.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93 90.

#### BOURSE DU 3 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 13.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.



Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-sept avril dernier, enregistré,

Il appert :

Que la dame Rose Poisson, femme de René Travaillé, cultivateur, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive,

A été déclarée séparée de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le quatre mai mil huit cent soixante-un.

(227) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.

**UNE MAISON,**

Occupée par le sieur BODEAU, rue Courcouronne.

Appartenant M. ROYER, passementier à Paris.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.

**UNE BELLE MÉTAIRIE,**

Nommée les NOUES,

Située commune de Saint-Philbert-du-Peuple et, par extension, commune de Blou, contenant environ 42 hectares.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé (arrondissement de Saumur), chargé de la vente. (229)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ON DEMANDE A ACHETER**  
**UNE**

**FERME DANS LA VALLÉE**

D'une valeur de cent mille francs,  
ET A SAUMUR,

**UNE**

**PETITE MAISON BOURGEOISE**

De huit à dix mille francs.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

EN DÉTAIL,

**QUATRE BEAUX CLOS DE VIGNE**

Et divers morceaux détachés,

Situés communes de Saint-Cyr et de Brézé,

Appartenant à M<sup>me</sup> DUCAMP,

D'une contenance totale de 9 hectares 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOUTET, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M. ROBIN, au Pont-Fouchard, maison de M. Chevalier, anbergiste. (214)

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 5 mai 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la maison de campagne de madame Vacquier, sise à l'entrée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, à la vente aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Dix lits, couvertures, matelas, rideaux, couvertures, secrétaires, commodes, glaces, fauteuils Louis XV, chaises, tables de salle à manger avec rallonges, guéridons, tables de toilette et à ouvrage, porcelaine, cristaux, quantité de fer, ferrailles et cuivre, fusils, tom-boreau, fûts vides et autres bons objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**UNE FEMME** de 40 ans désire trouver un emploi comme aide pour des travaux de ménage et comme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE

**LA PROPRIÉTÉ**

**DU PRIEURÉ DE MÉRON,**

Située commune de Méron, d'une contenance de soixante-trois hectares soixante-quinze ares quatre-vingts centiares.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (163)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**MAISON**

Sise à Saumur, rue Bodin, n<sup>o</sup> 22.

S'adresser, pour traiter, audit notaire. (125)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

**MALADIES DES YEUX**

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. La vente en est autorisée par décret impérial, et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez PERARE ; à Angers, J. PERRAULT ; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens. (54)

**PÂTE PECTORALE**  
DE  
**REGNAULD AÎNÉ**  
Rue Caumartin, 45, à Paris  
DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE  
Contre le RHUME, la GRIPPE,  
et l'IRRITATION DE POITRINE  
Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium. Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

Spécialité de Cheminées et Fourneaux pour Usines à vapeur.

**GUILLOT**  
**FUMISTE**

Depuis vingt ans le sieur GUILLOT s'occupe spécialement de la construction des fourneaux et cheminées d'usines à vapeur, soit pour brûler des houilles flambantes, soit pour la tourbe, enfin toutes espèces de fourneaux. Avec les connaissances qu'il a acquises, il peut les faire dans les conditions d'une grande économie de combustible.

Il se charge aussi de la construction des bâtiments, massifs de machines à vapeurs, fourneaux à gaz, cheminées d'habitation, et monte les calorifères.

Il garantit tous ses travaux ; de plus il s'engage à les visiter au moins une fois l'an, pour voir si les carreaux ne sont point obstrués, ou s'il y a quelques réparations.

S'adresser à Angers, chez M. Martin, place Neuve, n<sup>o</sup> 19.

À la Pyramide, près d'Angers.

À Saumur, café de la Navigation.

On peut prendre des renseignements sur ses travaux : à Paris, chez M. Farcot, mécanicien ; à Nantes, chez MM. Reneau et Lotz ; à Angers, chez MM. Berendorf et Labonlay ; à Saumur, chez M. Passedoit (tous constructeurs mécaniciens) ;

Aux propriétaires et administrateurs d'établissements, M. Montrieux, maire d'Angers ; M. Fayès, directeur des mines de Chalennes ; MM. Mayaud frères, à Saumur ; M. Blavier, ingénieur des ardoisiers ; M. David, directeur de Grands-Carreux, à la Pyramide. (200)

**POMMADE DES CHATELAINES**

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 fr. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>e</sup> à Paris, pour legros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

À Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs ; à Bay, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**TACHES ET BOUTONS AU VISAGE**

Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. (149)

**PORTRAITS**

de S. S. Pie IX — Victor-Emmanuel — MM. de Cavour — Garibaldi — Gortschakoff — Palmerston — John Russell — et, parmi les personnages français : MM. Baroche — Billault — Crémieux — Delangle — Jules Favre — Lacordaire — La Guéronnière — Morny — Napoléon (le Prince) — Pereire (Isaac), etc., etc., etc.,

**VONT PARAITRE, AVEC LES BIOGRAPHIES, DANS LE MUSÉE FRANÇAIS.**

Une livraison du Musée français, composée d'un portrait et d'une biographie, est jointe CHAQUE SEMAINE au numéro du Journal Amusant. Cette série de portraits et de biographies a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1861. Toute personne qui s'abonne au Journal Amusant a droit aux portraits parus avant son abonnement, en les payant seulement 20 c. chacun.

Prix d'abonnement au Journal Amusant : 3 mois, 5 fr. — 6 mois, 10 fr. — 1 an, 17 fr. On reçoit GRATIS le Musée français pendant toute la durée de son abonnement au Journal Amusant.

Adresser un bon de poste à M. Philipon fils, 20, rue Bergère.

Fu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sous-signé,